

AIDE-SOIGNANT REFERENTIEL DE COMPETENCES

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

1. Rechercher et analyser les informations sur les habitudes de la vie quotidienne et sociale, la culture, les choix de la personne et le cas échéant ceux de son entourage
2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources et les capacités physiques et psychiques de la personne
3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention
4. Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne
6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités
7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 - Pertinence de l'analyse de la situation de la personne	- Toutes les informations pertinentes sont recherchées auprès de la personne, de l'entourage et des autres professionnels ainsi que dans les outils de transmission à disposition - Le lien entre les besoins de la personne, ses habitudes de vie, sa culture, ses choix, ses réactions dans une situation donnée, est explicité. - Des explications sont apportées sur la pertinence des informations recueillies par l'observation - L'identification des facteurs de fragilité et l'évaluation de l'autonomie, des ressources et des capacités physiques et psychiques de la personne sont explicitées. - Les fragilités sont évaluées
2 – Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	- Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble de ses besoins. - L'accompagnement de la personne est réalisé en l'associant activement en fonction de ses souhaits - Les réactions et l'expression de la personne sont prises en compte - Les ressources et capacités de la personne sont mobilisées pour développer et maintenir ses acquis - Le rythme de la personne est respecté - Les interventions sont réajustées et priorisées en fonction de l'ensemble des données recueillies tout au long de la prise en soins - Les choix et les ajustements des interventions sont argumentés à partir de l'évaluation de la situation

3 – Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement	- Le confort, la pudeur, l'intimité et la dignité sont respectés - Les règles de confidentialité et de secret professionnel sont respectées - Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées - Les risques encourus en cas de non-respect des règles et des bonnes pratiques sont identifiés et explicités
4 – Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale	- Les besoins, les potentiels et les centres d'intérêt de la personne ou du groupe sont identifiés et pris en compte - Les ressources de la personne et du groupe et les moyens à disposition sont identifiés et mobilisés - Les projets individuels ou collectifs sont négociés et pris en compte - Les choix de la personne sont respectés - Les activités mises en œuvre permettent de développer et maintenir les acquis de la personne ou du groupe ou de favoriser leur bien-être
5 – Pertinence dans l'accompagnement des aidants	- Les souhaits de la personne pour associer les aidants sont pris en compte - Les souhaits des aidants sont pris en compte - Les besoins de soutien et d'accompagnement des aidants sont identifiés, pris en compte et réajustés

2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

1. Identifier les signes pouvant induire des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluri-professionnelle
4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 - Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités	- Les fragilités potentielles ou les vulnérabilités au regard des signes identifiés sont explicitées.
2 – Repérage des situations à risque	- Les situations à risque pour la personne sont repérées, explicitées et les informations sont transmises - Les situations de maltraitance pour la personne sont repérées, explicitées et les informations sont transmises - Les situations à risque pour les intervenants sont identifiées et les risques sont explicités
3 – Pertinence des mesures de prévention proposées	- Des mesures de prévention concertées en équipe pluri-professionnelle sont proposées en relation avec les risques identifiés et argumentées.
4 – Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre	- L'efficacité des mesures mises en œuvre est évaluée - Des réajustements sont proposés en fonction de l'évaluation

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

1. Rechercher et analyser les informations pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter sa prise en soins en fonction de son âge et de son évolution
2. Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne en fonction des observations réalisées et des informations recueillies
3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres vitaux ainsi que les données de surveillance en utilisant les outils adaptés
4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir de l'analyse de l'ensemble de ces informations en mettant en œuvre un raisonnement clinique
5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle
6. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée	- Toutes les informations pertinentes et utiles à la prise en soins de la personne sont recherchées auprès d'elle, de l'entourage, des aidants ou des autres professionnels de santé et dans les outils de transmission Le lien entre l'observation de la situation de la personne, les résultats de cette observation et les risques potentiels est explicité.
2 - Conformité des modalités de recueil des données	- Le recueil des informations (entretien, observation, échanges avec la famille...) est réalisé dans le respect de la déontologie et des règles professionnelles - Le choix des outils ou échelles permettant d'évaluer la douleur, de mesurer les paramètres vitaux et de réaliser les courbes de surveillance est approprié - La mesure des différents paramètres vitaux et autres données de surveillance est fiable - La transcription des données recueillies est juste
3 - Pertinence de l'analyse des informations recueillies et de l'identification des risques	- Les modifications de l'état clinique de la personne, les signes d'altération de son état physique, psychologique, cognitif et de son comportement sont identifiés - Les situations à risque et de danger et leur caractère urgent sont identifiés - Le lien entre les modifications de l'état de la personne et son degré d'urgence et les risques est explicité - Les anomalies au regard des références liées aux âges de la vie sont identifiées - Les références et normes sont prises en compte pour identifier les anomalies et les risques - Les interlocuteurs pertinents sont alertés en fonction du degré de risque - Toutes les informations utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise en soins de la personne par l'équipe pluri-professionnelle sont transmises

4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

- 1 Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- 2 Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences
- 3 Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins
- 4 Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne
- 5 Mettre en œuvre des soins personnalisés en collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation
- 6 Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation
- 7 Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 - Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser	- Toutes les informations pertinentes sur les précautions particulières à respecter lors du soin sont recherchées - Les risques liés aux informations recueillies sont explicités - La priorisation des activités de soin dans son champ de compétences en fonction des informations recueillies est explicitée
2 – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques	- Les règles d'hygiène, de sécurité et les précautions particulières sont appliquées - Les règles de qualité, traçabilité sont appliquées - La participation de la personne est recherchée - La pudeur de la personne est respectée - Les soins réalisés sont conformes aux instructions du travail en collaboration, aux bonnes pratiques de soins, et aux protocoles établis dans la structure - Les références et normes actualisées sont prises en compte - Les risques sont pris en compte - Le choix du matériel de soin est approprié - Les mesures pertinentes sont prises dans les situations d'urgence puis transmises par oral et par écrit
3 – Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation	- Les choix et l'adaptation des interventions sont argumentés à partir de l'évaluation de la situation - L'organisation de l'activité de soin prend en compte l'environnement, la personne et son entourage y compris les aidants - Il est fait appel à d'autres professionnels de santé en fonction de la situation en collaboration avec l'infirmier - Toute action est expliquée à la personne et une attention particulière lui est portée - L'adaptation des modalités de réalisation du soin à l'état et aux réactions de la personne, à l'évaluation de la douleur et à ses habitudes de vie sont explicitées
4 –Analyse de la qualité du soin réalisé	- Les bonnes pratiques sont identifiées et l'écart dans leur application est analysé - L'application des règles d'hygiène, de sécurité et la prise en compte des précautions particulières est analysée - Les non-conformités sont identifiées et l'information est transmise à l'interlocuteur approprié selon les procédures en vigueur - Des explications sont apportées sur les limites de son champ de compétences - Les propositions de réajustement de l'intervention sont pertinentes

5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

- 1 Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
- 2 Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées
- 3 Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
- 4 Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
- 5 Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences
- 6 Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources	- Les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement ou d'une installation sont identifiées avec elle - Les interventions prennent en compte cette évaluation - L'adaptation des interventions (guidance et choix des équipements) à partir de cette évaluation est explicitée
2 - Conformité des modalités d'installation et de mobilisation de la personne	- Les activités d'installation sont réalisées de manière appropriée - La prise en compte de la demande et des besoins de la personne, de sa pathologie, de sa situation de handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux est explicitée - Le choix des dispositifs d'aide à la mobilisation est approprié et validé en fonction des moyens mis à disposition - Les procédures d'utilisation du matériel sont respectées - Les règles de sécurité et d'ergonomie pour la personne sont prises en compte et appliquées - Le confort, la pudeur sont pris en compte dans le respect de la personne - Les règles de sécurité et d'ergonomie pour le soignant sont appliquées,
3– Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace	- Les règles de sécurité et d'ergonomie pour la personne et le groupe sont prises en compte - L'état de la personne ou du groupe et leurs besoins sont pris en compte - Le choix des matériels est approprié en fonction de la situation et des moyens disponibles - L'aménagement de l'espace répond à la sécurité de la personne ou du groupe
4 - Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises	- Les risques pour la personne, liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués - Les risques pour soi-même liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués - L'information sur les dysfonctionnements identifiés est transmise - Les mesures prises sont pertinentes

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale
2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect des personnes et des règles de confidentialité
3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluri-professionnelle
4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	- La situation relationnelle est analysée en fonction de la personne et du contexte - Quels que soient les publics, les besoins de communication et les facteurs la favorisant ou la limitant sont identifiés - Les besoins spécifiques de communication d'une personne et de son entourage en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité sont explicités - L'analyse de la situation permet d'identifier les attitudes adaptées
2 – Qualité des soins relationnels auprès de la personne et de son entourage	- Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre - L'attitude est bienveillante, rassurante et respectueuse de la personne et de son entourage - La communication et les échanges prennent en compte la demande de la personne et ses besoins, les modalités d'expression de ses émotions - Le langage professionnel et les modes de communication sont adaptés à la personne et à son entourage, francophones ou non - Le secret professionnel est respecté - La posture professionnelle est adaptée et intègre la prise de recul nécessaire notamment à la gestion des situations de crise
3 – Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage	- Les informations et conseils donnés sont adaptés à la personne et à son entourage et s'inscrivent dans le champ de compétences de l'AS - Le consentement aux soins est recherché avec la personne, son entourage et en collaboration avec l'équipe pluri-professionnelle - La compréhension par la personne et son entourage des informations données par l'AS, est évaluée

7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation
3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation
4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement
5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage
6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1- Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel	- Une démarche d'accueil organisationnel et pédagogique est mise en œuvre et les informations nécessaires sont transmises - Les missions des différents acteurs de l'accompagnement de la personne en formation (tuteur, professionnel de proximité et maître de stage) sont identifiées et prises en compte - Les échanges avec la personne en formation contribuent à son apprentissage - Des points d'étape (bilan intermédiaire, ...) sont programmés et réalisés pour permettre la progression et le développement des compétences
2- Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel	- La transmission de compétences est assurée avec une pédagogie adaptée à la personne formée - Les acquis de la personne en formation sont appréciés à l'aide des outils d'évaluation des compétences

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

- 1 Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques
- 2 Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
- 3 Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission
- 4 Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
- 5 Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
- 6 Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation	- Le choix du protocole et la mise en œuvre de celui-ci sont expliqués en fonction de chaque situation d'intervention - Le matériel et les produits choisis sont adaptés à la situation

	- Les produits sont dosés et utilisés en respectant les procédures et les fiches techniques
2 – Pertinence de l'analyse de l'application des règles: - de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie - de traçabilité - liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets	- Les non conformités au regard des différentes règles sont identifiées - Les risques de non-respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie sont explicités - Les recommandations liées au développement durable sont prises en compte - Les règles de la traçabilité sont explicitées selon les situations et appliquées - Les risques de non traçabilité sont explicités - Les règles liées aux circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets sont argumentées - Les risques associés au non-respect de ces règles sont explicités - Toute anomalie dans la péremption, le rangement, les conditions de stockage et l'approvisionnement des matériels et produits est identifiée et l'information est transmise Des réajustements pertinents sont proposés.
3 -Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement	- Les techniques de nettoyage des instruments ou des matériels sont connues, expliquées et mises en œuvre de manière appropriée - Les opérations de stérilisation mises en œuvre sont expliquées conformément aux normes en vigueur et au contexte - Toute anomalie et tout risque d'incident dans le circuit et le conditionnement du matériel stérile ou à stériliser sont identifiés et l'information est transmise

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

- 1 Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences
- 2 Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter
- 3 Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies	- Toute anomalie et tout risque d'incident dans les opérations d'entretien de l'environnement et des matériels réalisées sont identifiés - Des réajustements sont proposés à l'équipe pluriprofessionnelle - Les informations sont transmises par écrit et par oral au bon interlocuteur
2 – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	- Les opérations de vérification sont réalisées avec rigueur - Les défauts de fonctionnement apparents sont identifiés et signalés pour les matériels et dispositifs utilisés

	- Les conditions de stockage des matériels, produits et dispositifs sont contrôlées
3 - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail	- Les difficultés et les erreurs sont identifiées - Les causes sont analysées - Des améliorations sont proposées en équipe pluriprofessionnelle - La démarche est formalisée

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

- 1 Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en soins personnalisée
- 2 Transcrire les données recueillies, transmettre, par le ou les modalités de communication les plus appropriés, les informations, observations relatives à la personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité
- 3 Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?
1 – Fiabilité du recueil des données	- Toutes les données recueillies (observation et mesures) sont fiables et conformes - Les données respectent la réglementation en vigueur. - Les données respectent la protection du patient/ de la personne et le secret professionnel. - Les anomalies ou les incohérences sont ciblées
2 - Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises	- Les données organisées et hiérarchisées permettent le raisonnement clinique. - L'évaluation du risque, du danger ou de l'urgence est réalisée
3 – Qualité des transmissions	- Le vocabulaire utilisé est professionnel et adapté - Une synthèse claire de la situation de la personne est restituée - L'analyse est transmise aux professionnels concernés dans les délais appropriés - Les outils de transmission sont maîtrisés - La continuité et la traçabilité des soins sont assurées

11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

- 1 Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- 2 Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles

- 3 Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
- 4 Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel
- 5 Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités et transmettre les informations appropriées
- 6 Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
- 7 Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- 8 Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs :
1 – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs	- Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ? - Les intervenants et leurs missions sont identifiés - Les différents professionnels sont sollicités à bon escient - La contribution au travail en équipe tient compte du champ de compétences de l'aide-soignant et de celles des différents professionnels
2 - Pertinence de l'organisation de son activité	- Les activités réalisées relèvent du champ de compétences de l'aide-soignant - L'organisation de ses activités permet d'optimiser le travail en équipe et s'adapter aux changements, elle est explicitée. - Les activités sont hiérarchisées, priorisées et argumentées - Les outils de planification sont utilisés en respectant les règles professionnelles
3 - Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques	- La contribution à la construction d'un projet collectif est effective et pertinente - Les propositions sont adaptées et argumentées - La discrétion professionnelle est respectée
4 - Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure	- Tout événement indésirable ou non-conformité est repéré, signalé et déclaré - Les actions menées répondent à la politique qualité de la structure - Des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques dans son champ de compétences sont proposées dans le cadre d'un travail en équipe
5– Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle	- La contribution à l'évaluation des pratiques pour soi-même et en équipe pluri-professionnelle est effective et pertinente - Des actions d'amélioration appropriées sont proposées
6- Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation	- Les écarts entre le niveau de compétences professionnelles requis et son propre niveau sont repérés - Les besoins en formation sont exprimés et expliqués